

## **AVIS**

**AVIS PUBLIC** est donné par la soussignée, greffière de la ville de Shawinigan, que lors de la séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-753** fixant les dépenses aux fins des immeubles industriels municipaux de la Ville de Shawinigan pour l'exercice financier 2025 – Volet I

Tel que le prévoit la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* (RLRQ, c. I-0.1), la Ville doit fixer par règlement les sommes qu'elle veut engager dans une année, et ce, pour chaque exercice financier.

Lors de l'adoption du budget 2025, le conseil a déterminé qu'une somme équivalant à 1 % du budget, soit 1 338 430 \$, serait réservée à cette fin pour l'année 2025.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 14 février 2025

Me Chantal Doucet  
Greffière